

COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL N° 17

Séance du:16-02-2025

MembresPrésents :

- Mr. GUETTAF TEMAM A/Aziz - Président
- Mr BOUDJEMAA ABDERRAZAK – Secrétaire.
- Mr MANSOUR LAID – MEMBRE

Ordre du jour :

- Etude des Affaires Disciplinaires
Journées du : 14-15/02/2025

AFFAIRE 097

Rencontre:WABL/CCOH/S Journée du 14/02/2025.

Joueurs Avertis :

1/-CHENNI FARES LN°1416,WABL

-Averti pour CD 5000 DA
(circulaireN°02du09/11/2023).

2/-MAGHNI ABDELKADER LN°1406,WABL

-Averti pour CD 5000 DA
(circulaireN°02du09/11/2023).

3/-CHEETIOUI OMMAR LN°1402,WABL

-Averti pour CAS

4/-BEN DJELLOUL ACHRAF LN°0227,CCO

-Averti pour AJ

5/-HAMDI DJABER LN°0223,CCO

-Averti pour CD 5000 DA
(circulaireN°02du09/11/2023).

6/-SOUAR SALEH LN°0157,CCO

-Averti pour CAS

AFFAIRE 098

Rencontre:CRBEO/JSSOH/S Journée du 14 /02/2025.

Joueurs Avertis :

1/-KAABACHI ACHRAF BADREDDINE LN°1299, CRBEO

-Averti pour AJ

2/- HASSANI MOHAMED SEGHIR LN°1180,JSSO

-Averti pour AJ.

AFFAIRE 099

Rencontre:CRBB/ MSSH/S Journée du 15 /02/2025.

Joueur Exclu :

1/- LABED ANOUAR LN°1082 ,CRBB

- pour cumul de cartons un (01) match ferme
(ART.103 RG FAF).
- une amende de 10 000 DA est infligée au club MSS
pour absenced'entraîneur(circulaire N° 02 du
09/07/23).

AFFAIRE 100

Rencontre:IROD/NZEOH/S Journée du 15 /02/2025.

Joueurs Avertis :

1/-BOUNAFI MABROUK DJELAL EDDINE LN°0070,IROD

-Averti pour AJ

2/- BELHADJ AYMEN ABDELMOUTIA LN°0777,NZEO

-Averti pour AJ.

AFFAIRE 101

Rencontre:RSF/ OCAH/S Journée du 15 /02/2025.

Joueurs Avertis :

1/-BRAITHEL ABDERRAHIM LN°0876,RSF

-Averti pour AJ

2/- BELLADJLET MONDHER LN°0869,RSF

-Averti pour AJ.

3/-BELHI SALIM LN°0609,OCA

-Averti pour AJ

4/- REKABI AMINE ABDESSALEM LN°0608,OCA

-Averti pour AJ.

AFFAIRE 102

Rencontre: CBO/TRBEOH/S Journée du 14 /02/2025.

Joueurs Avertis :

1/- MOUADA MOHAMED LAMINE LN°1097, CBO

-Averti pour AJ

2/- GUERRI ZAKARIA LN°1150, TRBEO

-Averti pour AJ.

AFFAIRE 103

Rencontre: WABL/UEA U19 Journée du 14 /02/2025.

Joueurs Avertis :

1/- AMARA MOHAMED ABD ELMOUMEN LN°0542, CBO

-Averti pour AJ

2/- BOUSSAHA MOHAMED LYES LN°0016, UEA

-Averti pour AJ.

AFFAIRE 104

Régularisation d'une situation disciplinaire

Suite demande de régularisation disciplinaire par le club CRBOUCHAGROUNE des joueurs suivants

1/- BOUZIDA HAMIDAT MOHAMED LN°1076 ,CRBB

2/- BELKALFA SALAH EDDINE LN°1079 ,CRBB

3/- HAMANI BILAL ABDERAHMAN LN°1390 ,CRBB

Ayant participé sous le coup d'une suspension rencontre UEA/CRBB du 08/02/2025.

En application de l'article 110 des règlements généraux de la faf. La commission de discipline décide:

-Suspension des joueurs

- **BOUZIDA HAMIDAT MOHAMED LN°1076 ,CRBB**

D'un (01) match ferme en sus de la sanction initiale (un match ferme+ 06 mois) et ce a compter du 10/02/2025

- **BELKHALFA SALAH EDDINE LN°1079 ,CRBB**

-d'un match ferme en sus de la sanction initiale (un match ferme+ 06 mois) et ce a compter du 10/02/2025

- **HAMANI BILAL ABDERAHMAN LN°1390 ,CRBB**

-d'un (01) match ferme en sus de la sanction initiale (un match+06 mois) et ce a compter du 10/02/2025 (ART.110 RG FAF).

AFFAIRE 105

Rencontre: CSB/JSD U-17 Journée du 02 /11/2024.

Rencontre CSB // JSD U17 du 02/11/2024.

Partie Arrêtée suite à l'abandon de terrain par le club de la JS.DEMOURAH

-vu la feuille de match

-vu le rapport de l'arbitre

Par ces motifs et, en application de l'article 52 RG /FAF.

La commission de discipline décide match perdu par pénalités pour le club JSD et en attribue le gain du match au club CSB

- CSB (03) points (03) buts

- JSD (00) point(00) but

+ une amende de 2500 DA article 52 RG /FAF.

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

GUETTAF TEMAM A/Aziz